



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 FÉVRIER 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusé :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019
2. Projet de développement villageois - résolution du conseil municipal sur une augmentation de la surface brute de plancher de 12%
3. Délibération relative à la modification du règlement sur l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique
4. Délibération relative au transfert de la parcelle 2582 (triangle à l'entrée du village) du patrimoine financier au patrimoine administratif
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

Après un exposé au Conseil municipal par MM. Chabbey et Riondel de la Coopérative Quercus, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h40 et excuse l'absence de M. Beausoleil.

1. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Projet de développement villageois - résolution du conseil municipal sur une augmentation de la surface brute de plancher (SBP) de 12%

M. le Maire spécifie qu'il s'agit d'augmenter la surface brute de plancher et que le nombre d'appartements dépendra de la topologie qui sera décidée ultérieurement. Comme le sujet a été largement abordé lors de la séance de janvier et qu'il n'y a plus de questions, **M. le Maire** procède à la lecture de la résolution et au vote.

Le Conseil municipal décide d'accepter par 9 oui, 0 non et 1 abstention l'augmentation de 12% de la surface brute de plancher (SBP) dans le PLQ 30147 - projet de Développement du village - soit de passer de 13'896 m² à 15'587 m², conditionné par le fait qu'aucune autre augmentation ne sera demandée dans le futur.

3. Délibération relative à la modification du règlement sur l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique

M. le Maire dit que la commission des routes a étudié le projet de règlement préparé par l'Exécutif et qu'elle a effectué deux modifications, la première concernant le délai pour demander une deuxième subvention et la seconde concernant le soutien à l'acquisition d'une nouvelle batterie pour VAE. Il en demande les raisons. **MM. Ackermann et Bongard** expliquent que la commission a estimé qu'il était suffisant d'accorder une subvention avec un écart de cinq ans pour l'achat d'un vélo neuf et qu'il n'était pas nécessaire de financer le changement d'une batterie, car elle pense qu'en cas d'utilisation intensive, beaucoup d'autres pièces seront hors d'usage et qu'alors, il faudra plutôt remplacer le vélo en entier.

Diverses opinions s'expriment et, finalement, **M. le Maire** décide de trancher en votant les options. À la majorité, les conseillers acceptent la durée de 5 ans d'attente pour l'octroi d'une nouvelle subvention à l'achat d'un VAE neuf et, à l'unanimité, rejettent le subside pour une batterie neuve.

M. le Maire passe donc à la lecture et au vote de la délibération.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le nouveau Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

4. Délibération relative au transfert de la parcelle 2582 (triangle à l'entrée du village) du patrimoine financier au patrimoine administratif

M. le Maire précise que cette délibération est une formalité comptable en lien avec les normes MCH2. Il lit le texte et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1.- F représentant la valeur comptable de la parcelle 2582 de 639 m² (triangle à l'entrée du village).

5. Informations de la Mairie

Schéma directeur du réseau sur rail

Une consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics, notamment du schéma directeur du réseau sur rail est en cours auprès des communes genevoises. Étant donné que la commune de Presinge n'est pas directement concernée et qu'il n'y a pas de remarques à faire, puisqu'il ne s'agit que du réseau de tramways et de transport ferroviaire, l'Exécutif tient juste à informer le Conseil municipal de cette enquête publique, sans à avoir à voter une résolution. **M. le Maire** et **M. Mugny** donnent, de façon informelle, quelques informations sur les différentes études en cours en matière de transports publics.

Local communal 4, Cordonnières

Ce local est en cours de rénovation (peinture, faux-plafonds et spots) et les travaux seront certainement terminés pour la fin du mois. Un dépassement de budget est à prévoir, car en cours de chantier, il a été décidé, avec information à la commission des bâtiments, de changer le carrelage désuet et il a donc fallu déposer et reposer la cuisine. **M. le Maire** remercie M. Rodrigues da Guerra qui l'a beaucoup épaulé dans le suivi des travaux.

Déchets encombrants – Proposition Mobiltri

Depuis plusieurs années, le sujet de l'installation d'une déchetterie ESREC sur la rive gauche revient périodiquement. L'annonce de la fermeture projetée de l'ESREC de la Praille dans le cadre du PAV et de la création du nouveau Palais de Justice a incité les entreprises Pradervand Transports et Serbeco à proposer une solution aux communes concernées. Il s'agit de deux camions spéciaux qui pourraient faire le tournus dans les communes Arve et Lac (sauf celles des Trois-Chênes) pour collecter les encombrants et les déchets spéciaux que les habitants viendraient déposer à la place du système de levées porte-à-porte. **M. le Maire** montre quelques illustrations de ce système. Innovant, il est cependant plus cher pour les communes et ne pourra se réaliser que si les 11 communes signent la convention. M. le Maire est le seul magistrat à s'être exprimé contre cette proposition, car il estime que l'État doit aider les communes à trouver un terrain pour un véritable ESREC de ce côté du canton, dans l'objectif demandé d'atteindre les 60% de taux de recyclage en 2020. **M. le Maire** souhaite que ce sujet soit étudié aussi en commission pour avoir l'avis du Conseil municipal lorsqu'il participera au groupe de travail qui a été mis en place et auquel il s'est inscrit.

M. Romand demande s'il n'est pas possible de collaborer avec les communes françaises voisines qui sont bien équipées dans ce domaine, dans l'esprit du Grand Genève. **M. Coppo** pense qu'il faudrait en parler dans le cadre de l'ACG pour avoir du poids face à l'État. **M. le Maire** rétorque que cela sera difficile car déjà huit communes ont l'intention d'adhérer à cette solution et l'État la voit comme un projet pilote qu'elle voudrait peut-être implanter en ville.

M. Durafour note qu'il serait bien que la commission étudie aussi l'enlèvement des déchets verts. **M. le Maire** relève que la mise en place du ramassage des poubelles vertes est aussi une condition posée, mais il pense qu'il n'est pas raisonnable de faire circuler un gros camion pour quelques kilos de déchets de cuisine. Il faut effectivement procéder à une réflexion sur un ou des composts communaux.

Dépendances de la Ferme Gallay

M. le Maire et M. Beausoleil ont rencontré M. Voirol de la BCGe concernant le financement de la rénovation de ces bâtiments. Le projet est actuellement devisé à Fr. 6 mio et il faudrait emprunter Fr. 4,5 mio, car la commune a déjà versé Fr. 0,5 mio pour les études et Fr. 1 mio serait la part de fonds propres nécessaires. La BCGe est d'accord de suivre ce projet à des conditions intéressantes et l'Exécutif prépare en ce moment un tableau de toutes les charges à assumer en tenant compte du développement villageois, des autres obligations et de ce nouvel investissement. Lorsque les calculs seront achevés, M. le Maire présentera la situation au Conseil municipal.

Communiqué de presse

M. le Maire transmet le communiqué de presse à l'attention des Conseils municipaux genevois rédigé par l'Union des Polices Municipales Genevoises suite aux agressions perpétrées contre des agents de police municipale à Plan-les-Ouates en janvier dernier.

6. Propositions individuelles et questions

À **M. Durafour** qui demande quelle était la nature des récents travaux sur le chemin des Cordonnières, M. le Maire répond qu'il s'agissait, d'une part, d'une fuite dans les canalisations que les SIG ont dû réparer rapidement et, d'autre part, de l'installation par la commune de trois luminaires sur le chemin piétonnier qui mène à la salle communale.

M. Coppo rapporte que la commission des bâtiments s'est réunie le 29 janvier dernier et qu'elle a abordé les sujets suivants :

- avancement du projet de rénovation des dépendances de la Ferme Gallay,
- rénovation de la toiture du 17-21 Louvière (une délibération pour l'ouverture d'un crédit sera présentée au Conseil municipal en avril),
- étude pour l'agrandissement des locaux pour le parascolaire à la salle communale (probable présentation au Conseil municipal en septembre pour le budget 2020),
- confirmation de la mise en veille à long terme du projet de rénovation de l'auberge communale,
- problèmes d'inondation au 1-3, Louvière
- abandon définitif du projet du cabanon au chemin des Bornes, l'autorisation de construire est échue.

Mme Spinedi relaie une remarque d'une habitante concernant la mise en place d'emplacements permettant le covoiturage en se référant aux panneaux existants à Choulex. L'Exécutif se renseignera sur ce fonctionnement lors d'une prochaine réunion des magistrats de « Seymaz Région ».

Mme Spinedi transmet le retour qu'elle a reçu sur l'usage qui a été fait d'une subvention attribuée pour un projet humanitaire à Madagascar, via le fils d'une habitante du village.

Mme Spinedi souhaiterait que le statut de la sculpture posée à l'entrée du village soit enfin défini officiellement. **M. Mugny** rappelle que cet objet est un prêt du propriétaire à la Commune dans l'attente de son emplacement définitif. Il est convenu que M. Borgeaud, créateur de l'œuvre, sera approché pour connaître plus précisément quel est l'accord conclu avec le propriétaire.

Pour répondre à la question de **Mme Velati Thiriet**, **M. Ackermann** dit que sa commission étudiera des nouveaux points de tri des déchets dans la commune dans le courant de l'année.

M. Coppo se renseigne s'il y a des nouvelles sur la pose d'une nouvelle antenne de télécommunication pour Presinge. **M. le Maire** dit que l'autorisation de construire a paru dans la Feuille d'Avis Officielle et **M. Bongard** confirme que les SIG sont sur le dossier. Il pense que cette nouvelle antenne sur le territoire de Jussy sera en fonction avant la fin de l'année.

Concernant la présentation et la demande de l'association Quercus en préambule de la présente séance, une commission élargie sera organisée par M. Loup pour en débattre et ensuite le Conseil municipal prendra position.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

La secrétaire :